



Comptes 2022
Délibération II. – Comptes annuels (PR-1570 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, 48 et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans la brochure des comptes 2022 et rapport de gestion du Conseil administratif;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 54 oui contre 19 non

Article premier. – Compte de résultats.

Le compte de résultats de la Ville de Genève pour 2022 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Charges d'exploitation	1 212 801 189
sous déduction des imputations internes de	<u>-21 571 404</u>
soit un total des charges nettes d'exploitation de	1 191 229 784
	Fr.
Revenus d'exploitation	1 250 854 809
sous déduction des imputations internes de	<u>-21 571 404</u>
soit un total des revenus nets d'exploitation de	1 229 283 405
Résultat d'exploitation	38 053 620
Charges financières	78 500 111
Revenus financiers	189 350 869
Résultat financier	110 850 758
Charges extraordinaires	–
Revenus extraordinaires	<u>–</u>
Résultat extraordinaire	–
Total du compte de résultats	148 904 378
Résultat de l'exercice (après écritures de boucllement)	149 128 214

Art. 2. – Compte des investissements.

Le compte des investissements 2022 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Dépenses d'investissement PA	97 913 721
Sous déduction des recettes d'investissement PA	<u>-9 750 145</u>
Investissements nets PA	88 163 576



V I L L E D E
G E N È V E

ÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1570 II
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Dépenses d'investissement PF	8 189 774
Sous déduction des recettes d'investissement PF	<u>1 833 040</u>
Investissements nets PF	6 356 734
Investissements nets	94 520 310

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
Investissements net PA	88 163 576
Amortissements	93 442 000
Excédent de revenus du compte de résultat	148 904 378
Attributions aux fonds (-) prélèvements	<u>-6 337 647</u>
Autofinancement	236 008 731
Excédent de financement	147 845 155

Art. 4. – Variation de la fortune – Etat du capital propre.

L'augmentation de la fortune, soit 149 128 214 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de résultats et des prélèvements et attributions annuels liés aux fonds spéciaux de capitaux propres.

Art. 5. – Bilan.

Le bilan au 31 décembre 2022 est approuvé, totalisant, tant à l'actif qu'au passif, 5 137 017 679 francs.

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2022 à 782 160 231 francs.

Certifié conforme :

Le Secrétaire:

Ahmed Jama

Le Président:

Pierre de Boccard